



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

Siège social : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

BUREAU SYNDICAL SEANCE du 21 MARS 2022

PROCES-VERBAL de la SEANCE

Date de la convocation : 15 mars 2022	Nombre de délégués en exercice : 19
Date d'affichage : 29 mars 2022	Nombre de présents : 12
Secrétaire de séance : Patrick DAUBISSE	Nombre de pouvoirs : 0
Secrétaire auxiliaire Nathalie MARTIN	Nombre de votants : 12

Le vingt-et-un mars de l'an deux mille vingt-deux, à quatorze heure trente, le Bureau du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Gartempe à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette

Membres du Bureau :

DAVIAUD Claude, DAUBISSE Patrick, MONNAIS Xavier et WUYTS Véronique– CC Vienne et Gartempe
GRIMAUD Serge et GAUTHIER Jean-Claude – CC du Civraisien en Poitou
GARDA-FLIP Nelly et JARRY Frédéric – CU Grand Poitiers

Pouvoirs :

Sans objet

Excusés :

LECAMP Pascal – Vice-Président – CC du Civraisien en Poitou
BEAUJANEAU Gilbert – Vice-Président – CC des Vallées du Clain
REVERDY Philippe – CC des Vallées du Clain
TEXIER Frédéric – CC Civraisien en Poitou

Assistaient également à la séance :

Personnels du Syndicat : SAZARIN Jérôme, Directeur général des services –MARTIN Nathalie, Resp. des affaires générales - SIRONNEAU Franck, Resp. des ressources humaines.

**N° B20220321_001 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance et approbation
du procès-verbal de la dernière séance**

Nombre de délégués en exercice : 19	Pour :
Nombre de présents : 12	Contre :
Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Nombre de votants : 12	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et mesures dérogatoires en matière de fonctionnement des assemblées délibérantes jusqu'au 31 juillet 2022.

Les **conditions de quorum étant réunies** avec la présence de 12 délégués, la séance est déclarée ouverte par le Président.

Monsieur Patrick DAUBISSE, représentant de la CC Vienne et Gartempe est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance en date du 23 novembre 2021 est approuvé sans réserve.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour composé des points suivants :

1/ POINTS SOUMIS A DELIBERATIONS :

> AFFAIRES GENERALES

- Appel d'offres pour l'achat d'un finisseur pour les enrobés
- Cessions de différents matériels roulants
- Synthèse des marchés conclus en 2021 (Information)

> RESSOURCES HUMAINES

- Bilan de l'absentéisme (Information)
- Bilan des formations 2021 (Information)
- La formation du personnel - Plan pour l'année 2022

2/ POINTS d'INFORMATION et ACTUALITES (Informations) :

> POLE TRAVAUX PUBLICS

- Présentation des résultats 2021
- Présentation du projet de budget 2022

> POLE DE GESTION DES DECHETS :

- Présentation des résultats 2021
- Présentation du projet de budget 2022

3/ QUESTIONS DIVERSES.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N° B20220321_002 : Appel d'offres pour l'achat d'un finisseur pour les enrobés

Nombre de délégués en exercice : 19	Pour :
Nombre de présents : 12	Contre :
Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Nombre de votants : 12	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural ;
- Vu** le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 et R.2161-2 à 2161-5 ;
- Vu** la délibération du Comité syndical N°20201005_054 en date du 5 octobre 2020 portant délégations d'attributions au Bureau syndical.

Le Président présente le rapport suivant :

Le programme d'investissement 2022 du pôle travaux publics prévoit notamment l'achat d'un **finisseur**. Cet engin serait destiné à appliquer les enrobés sur les chaussées, lors des dernières étapes des travaux de voirie et permettra au SIMER de gagner en souplesse d'intervention, sans être dépendant d'entreprises extérieures.

Le budget prévu pour cet achat est de **200 000 euros**. Ce montant étant proche du seuil des procédures formalisées (215 k€), il est proposé, par mesure de prudence, de lancer cette consultation sous la forme d'un **appel d'offres ouvert**.

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- **D'autoriser le lancement d'une procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;**
- **D'autoriser la conclusion du marché d'acquisition d'un finisseur pour les enrobés ;**
- **De donner pouvoir au Président pour prendre toutes décisions utiles concernant la passation d'avenants éventuels ;**
- **De permettre au Président, dans le cas d'un appel d'offres infructueux ou déclaré sans suite, de mettre en œuvre le type de procédure adéquate et de signer le contrat qui en découlera et ses éventuels avenants.**

□ Débats/observations :

Monsieur DAVIAUD souhaite connaître le délai de livraison de ce type de matériel.

Le Vice-Président en charge de l'activité travaux publics, Patrick CHARRIER, précise que cela sera fonction du modèle retenu (neuf ou occasion).

> Information concernant la commande publique :

Synthèse des marchés conclus en 2021 suite aux décisions prises par le Bureau sur le fondement de la délibération du comité syndical du 5 octobre 2020 portant délégations de pouvoirs en termes de commande publique notamment ➔ **annexe**.

N° B20220321_003 : Cession de différents matériels roulants

Nombre de délégués en exercice : 19	Pour :
Nombre de présents : 12	Contre :
Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Nombre de votants : 12	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural ;
- Vu** la délibération du Comité syndical N°20201005_054 en date du 5 octobre 2020 portant délégations d'attributions au Bureau syndical.

Le Président présente le rapport suivant :

Dans le cadre des programmes de renouvellement de matériels roulants des différents services et des investissements programmés sur l'exercice 2022, il conviendrait d'autoriser la cession des matériels suivants :

- **Budget Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets :**

Dénomination	Marque	Immatriculation	Référence interne	Date de 1^{ère} immatriculation
Benne à ordures ménagères	DAF CF 330 F	EJ-245-XB	BOM 39	07/02/2017

- **Budget Travaux Publics :**

Dénomination	Marque	N° de série	Référence interne	Date de 1^{ère} immatriculation
Tractopelle	CASE/ 580 SLE	0052458	TP 9	1996
Pelle à chenilles	NEUSON / 75Z3	AH01326	P 18	2008

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- **De donner pouvoir au Président pour procéder à toutes les démarches et actes utiles pour permettre la cession des matériels listés ci-dessus.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

Bilan de l'absentéisme : > Information

Le bilan présenté au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT) lors de la séance du 9 mars dernier a fait ressortir une **évolution de l'absentéisme pour 2021** ➔ **Présentation détaillée en annexe.**

□ Débats/observations :

Suite à cette présentation, le responsable des Ressources Humaines précise que l'évolution de l'absentéisme est majoritairement dû au recours accru à des emplois aidés. Selon lui, ces agents nécessitent un accompagnement plus important du fait de leur éloignement, parfois long, du monde du travail.

De son côté, Monsieur DAVIAUD indique que le constat est le même concernant les chantiers d'insertion de la Communauté Communes Vienne et Gartempe.

Madame WUYTS précise quant à elle que la Commune de l'Isle-Jourdain emploie 5 personnes en contrat aidé et qu'elle ne rencontre aucun souci d'absentéisme. Par ailleurs, elle souligne l'importance de l'accompagnement et de la formation.

Pour conclure, Madame GARDA-FLIP rappelle le rôle essentiel du SIMER dans le domaine social et notamment par la prise en charge du permis de conduire permettant de faciliter l'accès à l'emploi pour ces personnes.

Bilan des formations 2021 >Information

→ Cf. Annexe.

□ Débats/observations :

Monsieur JARRY souhaite savoir comment s'opère la sélection des agences auto-écoles avec lesquelles le SIMER conventionne.

Le responsable des Ressources Humaines indique que chaque début d'année une consultation est faite auprès de plusieurs auto-écoles et que bien souvent l'agence ECF est retenue car elle présente les meilleures conditions tarifaires (ex : maintien des prix entre 2020 et 2021).

Madame GARDA-FLIP déplore le fait que le SIMER n'a pas ou peu recours à des contrats d'apprentissage (une seule apprentie au service communication) et précise qu'il existe une maison familiale basée en Charente-Maritime qui forme des apprentis dans le domaine du déchet.

N° B20220321_004 : La formation du personnel – Plan pour l'année 2022

Nombre de délégués en exercice : 19	Pour :
Nombre de présents : 12	Contre :
Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Nombre de votants : 12	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural.
- Vu** les Lois n° 84-53 du 26 janvier 1984 et n°2007-209 du 19 février 2007 relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu** la délibération du Comité syndical N°20201005_054 en date du 5 octobre 2020 portant délégations d'attributions au Bureau syndical.
- Vu** l'avis favorable du Comité Technique en date du 9 mars 2022

A la demande du Président le rapport qui suit est présenté par le responsable des Ressources Humaines :

Après présentation au Comité Technique lors de la séance du 9 mars dernier et recueil d'un avis favorable, il est proposé au Bureau syndical d'adopter le **plan de formation du SIMER pour l'année 2022** qui a été élaboré en tenant compte des besoins exprimés par l'ensemble des services, mais aussi des projets en cours de déploiement (Redevance Incitative) ou bien encore, de la création de nouveaux services.

Cela concerne notamment :

- L'accompagnement à la conduite de projet pour l'ensemble des encadrants de proximité et les chefs d'équipe,
- Le perfectionnement à l'utilisation de nouveaux outils numériques (refonte des circuits de collecte ou le guidage et la géolocalisation...)
- La maintenance des outils de pré-collecte et gestion des stocks...

Une part importante de ce plan est également consacrée aux formations qualifiantes que le Syndicat se doit de dispenser aux agents recrutés en contrats aidés et notamment : *les autorisations de conduite et le passage de permis.*

Ce dernier reprend aussi la poursuite des formations pour :

- L'amélioration et la prévention de l'hygiène et la sécurité au travail : sensibilisation aux risques, PSC1, SST ...,
- Les autorisations de conduite (FIMO/FCO/CACES) et permis pour les différents services,
- Le développement des connaissances des filières de recyclage et du réemploi pour le service déchèterie,
- Et les habilitations spécifiques pour intervenir à proximité des réseaux pour les agents des travaux publics.

Au total, le plan de formation 2022 est estimé à près de 82 000€, dont 72 000€ pour le SPPGD et 10 000€ pour le service TP.

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- **D'approuver le plan de formation 2022 tel que détaillé en annexe.**

□ Débats/observations :

Monsieur MONNAIS sollicite des informations concernant le système de géolocalisation puisque selon lui ce dernier est à l'origine d'un bon nombre de défaillances générant des problèmes de collecte.

Le Directeur indique que l'entreprise retenue est la même que pour la fourniture des bacs roulants et confirme les difficultés rencontrées avec l'outil et notamment lors de l'intégration des circuits de collecte. Il précise cependant que des mises à jour sont en cours et que des améliorations sont donc attendues rapidement.

POINTS d'INFORMATION et d'ACTUALITE

POLE TRAVAUX PUBLICS

→ Présentation des résultats 2021 :

Rapporteur : **Patrick CHARRIER**

Malgré un résultat déficitaire de **209 642.55 €** en section de fonctionnement, l'exercice se conclut par **un résultat cumulé excédentaire de 268 980.26 €**.

En **section d'investissement le résultat de clôture est de 27 737.84 €**, sous l'effet d'un résultat d'exercice de 82 740.57 € et du solde des RAR à financer de – 109 445 € :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS de l'EXERCICE	Section de fonctionnement	2 943 425,02 €	2 733 782,47 €	-209 642,55 €
	Section d'investissement	132 862,98 €	215 603,55 €	82 740,57 €
REPORTS de l'EXERCICE (N-1)	Section de fonctionnement	- €	450 884,97 €	
	Section d'investissement	- €	54 442,27 €	
Total réalisations + reports	Section de fonctionnement	2 943 425,02 €	3 184 667,44 €	241 242,42 €
	Section d'investissement	132 862,98 €	270 045,82 €	137 182,84 €
RESTES A REALISER A REPORTER		109 445,00 €	- €	-109 445,00 €

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE d'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	2 943 425,02 €	3 184 667,44 €	241 242,42 €
	Section d'investissement	242 307,98 €	270 045,82 €	27 737,84 €
	TOTAL CUMULE	3 185 733,00 €	3 454 713,26 €	268 980,26 €

Ces résultats ne constituent pas une surprise puisque la trajectoire de redressement du pôle passait par une année de transition et des étapes que sont :

- Le passage en SPIC pour attirer de nouvelles compétences dans les équipes (depuis le 1^{er} janvier 2022),
- Le recrutement d'un nouveau Directeur de Pôle (arrivé le 5 janvier dernier) afin d'améliorer l'organisation et la gestion du pôle et développer la fonction « commerciale ».

Il faut toutefois souligner la **tendance favorable qu'est l'augmentation de 39% des produits d'exploitation (2.7 M€)** grâce notamment à l'activité voirie/revêtements/fossés qui a atteint 1.2 M€ contre 654 K€ en 2020.

→ **Projet de budget 2022 :**

Rapporteur : Patrick CHARRIER

En **section de fonctionnement**, le budget s'équilibrerait à **3 880 808 €** et est fondé sur une prévision de travaux de **3 580 000 €**, soit **une nouvelle croissance de 35% des produits d'exploitation**.

Cette prévision de travaux se décline de la façon suivante :

- **3 200 000 €** de travaux pour le compte des collectivités membres,
- **300 000 €** de travaux pour le compte du service de gestion des déchets,
- **80 000 €** de prestations d'études.

Ces prévisions paraissent parfaitement crédibles au regard des commandes fermes dont nous disposons d'ores et déjà (4 M€) et des moyens humains que nous avons réussis à renforcer. A ce titre, les charges de personnel ont été portées à 1 512 000 € (1 104 000 € / CA 2021).

Les principaux chantiers programmés sont :

- L'aménagement de rues pour la Commune de Pleumartin,
- L'aménagement du centre-bourg pour la Commune d'Haims,
- Des travaux d'aménagements pour la Commune de Millac,
- L'aménagement d'une Zone d'activités à Lussac-Les-Châteaux pour le compte de la CC Vienne et Gartempe,
- D'importants travaux d'assainissement pour la Commune du Dorat ...

Les investissements programmés se porteraient à 345 000 €, dont 200 K€ pour l'acquisition d'un finisseur pour les enrobés et 30 000 € pour un terrain de stockage et de recyclage des matériaux inertes. Pour financer ce programme, **un emprunt de 160 K€** serait souscrit.

→ **Cf. Annexe : Vue simplifiée du BP & programme d'investissement pour 2022**

→ **Présentation des résultats 2021 :**

Rapporteur : Justine CHABAUD

En **section de fonctionnement**, l'exercice 2021 s'est conclu par un résultat d'exercice meilleur qu'attendu, soit **345 315.69 €**. Ce qui permet de disposer d'un **résultat cumulé de 1 840 945.35 €**.

En **investissement**, le résultat est également positif ce qui permet d'obtenir pour cette section **un résultat cumulé de 278 009.37 €** en tenant compte du montant des RAR.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS de l'EXERCICE	Section de fonctionnement	11 841 506,75 €	12 186 822,44 €	345 315,69 €
	Section d'investissement	3 463 219,14 €	4 875 962,71 €	1 412 743,57 €
REPORTS de l'EXERCICE (N-1)	Section de fonctionnement	- €	1 495 629,66 €	
	Section d'investissement	- €	54 054,42 €	
Total réalisations + reports	Section de fonctionnement	11 841 506,75 €	13 682 452,10 €	1 840 945,35 €
	Section d'investissement	3 463 219,14 €	4 930 017,13 €	1 466 797,99 €
RESTES A REALISER A REPORTER		1 493 416,62 €	304 628,00 €	-1 188 788,62 €
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE d'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	11 841 506,75 €	13 682 452,10 €	1 840 945,35 €
	Section d'investissement	4 956 635,76 €	5 234 645,13 €	278 009,37 €
	TOTAL CUMULE	16 798 142,51 €	18 917 097,23 €	2 118 954,72 €

Le résultat de fonctionnement de 345 k€, n'est pas le fruit de produits exceptionnels tels qu'une reprise sur provision ou de cessions, mais essentiellement dû à une **progression de 19% des produits d'exploitation** et singulièrement des **ventes de matériaux qui ont cru de 96%** (729 K€ en 2021 / 372 K€ en 2020).

Les **prestations de service** ont été également bien orientées : **+20 %** (922 K€ en 2021/ 766 K€ en 2022). Les subventions d'exploitation, dont les soutiens des éco-organismes, suivent cette tendance (1 146 K€ en 2021/ 907 K€ en 2020).

A noter enfin les recettes significatives générées par les emplois aidés.

Les charges d'exploitation ont quant à elles progressé de 15%, sous notamment le double effet :

- Du projet RI et de l'enquête/distribution pour 925 K€
- De la progression des charges d'enfouissement de 303 K€

→ Présentation du projet de budget 2022 :

Rapporteur : Justine CHABAUD

Le projet de budget a été construit dans un contexte d'incertitude en raison du conflit en cours en Ukraine et des tensions très fortes sur le prix de l'énergie et du pétrole.

Toutefois, cela reste un budget tourné vers l'avenir avec des crédits importants alloués à la poursuite de la mise en place de la Redevance Incitative (840 K€), ainsi qu'aux différentes actions de prévention pour la réduction des déchets (524 K€).

Les **charges courantes seraient en augmentation de 5%**, sous l'effet :

- D'une **nouvelle hausse des charges d'enfouissement + 100 K€ qui se porteraient à 2 018 000 €** : hausse de 10 €/ t de TGAP et du prix de l'enfouissement (+ 2.20 €/ t),
- **Des prix du carburant, soit + 15 % (700 k€).**

Les dotations aux amortissements (1 593 K€) connaissent aussi une évolution significative avec la prise en compte des premiers investissements liés au programme RI.

Les prévisions de recettes ne seront pas aussi dynamiques que les dépenses, elles devraient être stables par rapport à l'exercice précédent, notamment les **ventes de matériaux (632 k€)** et les **subventions d'exploitation (1 097 k€)**.

Par ailleurs, une reprise sur provision de 300 K€ serait mobilisée pour financer le projet RI.

En **investissement le programme courant se porterait à de 1 328 000 €** financés par un emprunt de 1 020 000 €, dont :

- 492 000 € pour des travaux sur les sites de l'Eco-pôle et de Civray
- 75 000 € de travaux pour les déchèteries
- 80 000 € pour des dispositifs de pré-collecte
- 320 000 € pour l'acquisition de matériels roulants
- 216 000 € pour des investissements concernant les déchèteries de Chaunay et de Valence-en-Poitou
- 97 000 € pour des matériels informatiques et logiciels
- 45 000 € pour la prévention et la communication

Concernant le programme dédié à la RI, initialement de 4 089 k€, €, il serait porté à 4 753 k€ (+ 664 k€).

→ Cf. Annexe : Vue simplifiée du BP & programme d'investissement pour 2022

□ Débats/observations :

Madame GARDA-FLIP souhaite savoir si les travaux d'enrobés prévus à l'Eco-Pôle seront réalisés par le SIMER.

Monsieur CHARRIER confirme la réalisation de ces travaux par les équipes du Pôle Travaux Publics.

Questions diverses :

Monsieur GAUTHIER souhaite connaître le devenir des déchets électroniques déposés en déchèterie, car pour lui ces derniers ont une véritable valeur.

Le directeur du SIMER indique que les déchets électriques et électroniques (DEEE) sont collectés par l'Eco-organisme OCAD3E qui verse ensuite les soutiens associés au SIMER.

La question de l'équipement en vidéo surveillance des sites du SIMER est posée par Monsieur JARRY.

Le directeur précise que seul le site de l'Eco-Pôle est protégé par ce dispositif, mais que les déchèteries ne le sont plus du fait du coût onéreux de ces équipements rapportés aux montants des préjudices subis par le Syndicat (vols).

Madame WUYTS ayant été sollicitée par deux établissements présents dans sa commune voudrait connaître la démarche à suivre pour bénéficier de la mise à disposition d'un composteur collectif et du soutien financier du Syndicat pour la construction d'un poulailler.

Le Président précise que ces demandes devront être formalisées par écrit et seront à transmettre au service Prévention du SIMER qui instruit ces dossiers.

■ Redevance incitative :

Le Président informe les délégués que des délibérations complémentaires relatives à la RI vont être présentées lors du prochain comité concernant principalement les cas spécifiques (résidences secondaires, assistantes maternelles, ...).

Monsieur GRIMAUD indique qu'une zone de « dépôts sauvages » s'est créée dans sa commune sur l'axe Civray-Poitiers et qu'il s'interroge donc sur le fait que tous les usagers soient bien dotés de bacs individuels. Par ailleurs, il souhaiterait que la communication du Syndicat soit accentuée concernant les hausses de la TGAP ainsi que les raisons qui obligent la benne à passer deux fois dans la même rue (collecte à droite uniquement pour des raisons de sécurité).

Le Président prend note de ces remarques et ne peut que déplorer les incivilités de certaines personnes, qui selon lui, ne seraient pas des usagers qui n'auraient pas été dotés.

Quant à Monsieur JARRY, il signale qu'il avait sollicité les services du SIMER pour un changement de bacs endommagés, mais que sa demande est toujours en attente.

Le directeur répond qu'il va se renseigner auprès des services et précise qu'il est toujours difficile pour ce territoire de savoir ce qui relève des attributions du SIMER ou de Grand Poitiers.

Monsieur GRIMAUD termine en indiquant que les tambours des points d'apport collectif sont trop hauts et donc difficilement accessibles, ce qui entraîne des coulées de liquides et autres (ex : bouteilles de lait).

Cette remarque ayant déjà été formulée, le directeur précise ne pas avoir de solution dans l'immédiat, mais que le sujet est étudié et que des solutions devraient être trouvées.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée par le Président.

Le Secrétaire,



Patrick DAUBISSE

Le Président,




Patrick ROYER



ANNEXES

Proposition de plan de formation 2022

Nature des formations	objectifs	Public concerné	Durée par agent	Date stage	Coût estimatif Stage	Coût 2022 estimatif SIMER	DIF O/N	Temps de formation Dans/Hors Temps de Travail
I - PROJET REDEVANCE INCITATIVE 2020/2021/2022								
1 – 1 ACCOMPAGNEMENT / CONDUITE DU CHANGEMENT								
Accompagnement des encadrants / conduite du changement	Accompagnement au changement	Encadrant de proximité – chefs d'équipe	2 à 3 j	Cabinet spécialisé			O	D
1 – 2 NOUVEAUX LOGICIELS								
Logiciel de guidage et de géolocalisation	Formation sur le logiciel de géolocalisation	Conducteurs de BOM	1 j	SULO			O	D
Logiciel de réécriture des circuits de collecte	Création des circuits de collecte en full web	Agents en charge du suivi	1 j				O	D
1 – 3 MOYENS TECHNIQUES DE PRE - COLLECTE								
Nouveaux outils de pré-collecte	Assurer la distribution des bacs de pré-collecte sur le territoire + module enquête TRADIM	Agents en CDD appelés à effectuer la mission	en interne				O	D
Maintenance des bacs de collecte	Assurer la maintenance et la réparatin des bacs de collecte	Agents appelés à assurer ce nouveau service	1 j	Fournisseur de matériel			O	D

Gestion des stocks des bacs de collecte	Assurer le suivi et les mouvements des stocks des bacs de collecte	Agent appelé à suivre le stock	1 j	Interne			O	D
Points d'apports volontaires (PAV)	Assurer l'entretien et la maintenances des PAV	Agents appelés à assurer ce nouveau service	?	Fournisseur de matériel			O	D
1 – 4 MATERIELS DE COLLECTE								
Logiciel de guidage et de géolocalisation	Formation sur le logiciel de géolocalisation	Conducteurs de BOM	1 j	2021 OK – 2022 ? - intégré au marché			O	D
1 – 5 PERSONNELS D'ENQUETE ET DE DISTRIBUTION								
Autorisation de conduite - CACES	Agents en contrat aidé recrutés pour la mission « Enquête / Distribution »	PEC				25 000,00 €		D
Divers permis A – C - D								D
FIMO							D	
Diverses formations liées à la signature des contrats aidés PEC							D	

II – FORMATIONS 2022

II – 1 HYGIENE ET SECURITE

Assistant de prévention	Identifier le rôle et les mission d'un assistant de prévention	Nouvel agent HS	5 j	Catalogue CNFPT 2022	Cotisations CNFPT	-	O	D
Sensibilisation Qualité Hygiène Sécurité Environnement	Sensibiliser les responsables de proximité à la démarche QHSE	Encadrant de proximité – chefs d'équipe	Plusieurs ½ j	INTERNE avec l'animateur QHSE	-	-	O	D
Formation PSC1	Apprendre les gestes de premiers secours, important dans les métiers à risques	Groupes de 10 agents tous services confondus	1 j – 5 sessions :	INTRA/SDIS	700 €	3 500,00 €	O	D

Formation SST	Le SST permet d'intervenir en cas d'accident de travail et donner les premiers secours en cas d'urgence	Chef d'équipe TP Agents de l'Eco-Pôle ...	3 à 5 agts	INTRA/SDIS	400.00 €	2 000.00 €	O	D
II – 2 FORMATIONS ADMINISTRATIVES								
Logiciel de Gestion des Déchets	Formation sur le logiciel de gestion et suivi des déchets – tonnages – facturation – gestion RH	Agents des services concernés		KERLOG			O	D
Formation bureautique	Connaitre et maîtriser les fonctions de traitement de texte et d'un tableur	Tout agent	2 à 3 j	Catalogue CNFPT 2022	Cotisations CNFPT	-	O	D
Divers stages administratifs	Appréhender les nouvelles technologies et les évolutions de la réglementation	Direction Projets et Mobilisation des Territoires	Selon formations retenues	Catalogue CNFPT 2022	Cotisations CNFPT	-	O	D
Divers stages administratifs	Appréhender les nouvelles technologies et les évolutions de la réglementation	Direction Activités Collecte et Traitement des déchets	Selon formations retenues	Catalogue CNFPT 2022	Cotisations CNFPT	-	O	D
Préparation concours et examen	Préparer un concours ou un examen professionnel	Tout agent MAXI 10% du service	Selon formations	Catalogue CNFPT 2022	Cotisations CNFPT	-	O	D/H
II – 3 SERVICE EXPLOITATION/TRI/COMPOSTAGE								
Accompagnement des encadrants	Mieux communiquer pour mieux manager	Encadrant de proximité	2 j	Cabinet spécialisé	2 000.00 €	2 000.00 €	O	D
Action de sensibilisation	Visite d'une installation extérieure de tri / recyclage	Agents de tri	1 j	Service Tri / maintenance	-	-	O	D
Permis B	Mise en place d'une formation qualifiante (code de la route + permis)	Emploi aidé - PEC	15 j	Centre de formation agréé	1 600.00 €	6 400.00 €	O	D
Permis C	Mise en place d'une formation qualifiante (code de la route + permis)	Emploi aidé - PEC	15 j	Centre de formation agréé	1 400.00 €	4 200.00 €	O	D

Maintenance industrielle	Mise en place d'une formation maintenance chaine de tri	Agents de maintenance	2 j	Centre de formation spécifique		1 500.00 €	O	D
Habilitation électrique	Mise en place d'une autorisation	Agents de maintenance	2 j	Centre de formation agréé	600.00 €	1 800.00 €	N	D
Autorisation de conduite – CACES R482 – R486 – R490	Délivrance une autorisation de conduite : téléscopique – chargeur – nacelle , ...	Conducteurs d'engins	3 j	Centre de formation agréé	550.00 €	1 700.00 €	N	D
II – 4 SERVICE COLLECTE								
Autorisation de conduite	FCO (autorisation de conduite) + réactualisation des connaissances FIMO	Tous Chauffeurs de PL – SPL	5 j / session	Centre de formation agréé	480.00 € / agent(12)	5 760.00 €	N	D
ECO-CONDUITE	Appréhender une conduite ayant un impact significatif sur la consommation et l'environnement, ainsi que sur la sécurité	Conducteurs de BOM (30 agts)	2 j	Centre de formation agréé		2 000.00 €	O	D
Permis B	Mise en place d'une formation qualifiante	Emploi aidé - PEC	15 j	Centre de formation agréé	1 600.00 € / agent	1 600.00 €	O	D
Permis C	Mise en place d'une formation qualifiante	Emploi aidé - PEC	10 j	Centre de formation agréé	1 400.00 € / agent	2 900.00 €	O	D
FIMO	Mise en place d'une formation qualifiante et suite à la réussite du permis PL	Emploi aidé - PEC	140 h	Centre de formation agréé	1550.00 € / agent	3 100.00 €	N	D
II – 5 SERVICE DECHETERIE								
Formation agent de déchetterie	Accueil – connaissance des déchets - filières de recyclage	Agents de déchetterie	2 j à 3 j	CNFPT	-	-	O	D
Formation au réemploi	Sensibiliser au réemploi / seconde vie d'un déchet	Agents de déchetterie		Interne	-	-	O	D

II – 6 SERVICE TRANSPORT

Autorisation de conduite	FCO (autorisation de conduite) + réactualisation des connaissances FIMO	Tous Chauffeurs de PL – SPL	5 j / session	Centre de formation agréé	480.00 € / agent (7)	3 360.00 €	N	D
Autorisation de conduite – CACES R482 – R490	Délivrée une autorisation de conduite : téléscopique – chargeur – nacelle , ...	Conducteurs d'engins	3 j	Centre de formation agréé	550.00 €	1 100.00 €	N	D
Permis Super Lourds	Monter en compétences pour assurer de nouvelles missions du service	Chauffeur transfert	10 j	Centre de formation agréé	1 700.00 €	1 700.00 €	O	D
FIMO	Mise en place d'une formation qualifiante et suite à la réussite du permis PL	Agents ayant bénéficiés du permis PL pour monter en compétences	140 h	Centre de formation agréé	1550.00 € / agent	1 550.00 €	N	D

II – 7 SERVICE MAINTENANCE

Matériel FAUN	Formation sur les nouvelles BOM	Mécaniciens	1 j	Fournisseur de matériel	Intégré au marché	-	O	D
Autorisation de conduite – CACES R482 – R490	Délivrée une autorisation de conduite : téléscopique – chargeur – nacelle , ...	Conducteurs d'engins	3 j	Centre de formation agréé	550.00 €	1 650.00 €	N	D

II – 8 SERVICE TRAVAUX

Gravillonneur	Acquérir ou parfaire les connaissances en matière de gravillonnage	Chauffeurs liés au gravillonneur	1 j	SECMAIR sur chantier SIMER	1 100.00 € / agent	1 100.00 €	O	D
AIPR – Autorisation d'intervention à proximité des réseaux	Formation obligatoire pour les personnels ; opérateurs, encadrants, concepteurs	Nouveaux agents du service n'ayant pas cette autorisation	1 j / agent	Centre de formation agréé	105.00 € / agent	1 470.00 €	N	D

Autorisation de conduite	FCO (autorisation de conduite) + réactualisation des connaissances FIMO	Tous Chauffeurs de PL – SPL	5 j / session	Centre de formation agréé	480.00 € / agent		N	D
Autorisation de conduite – CACES R482	Délivrée autorisation de conduite : pelle – chargeur, porte char	Conducteurs d'engins	2 à 3 j / CACES	Centre de formation agréé	550.00 €	2 750.00 €	N	D
Permis C	Monter en compétences pour assurer les missions du service	Monter en compétences des agents permanents	10 j	Centre de formation agréé	1 400.00 € / agent	2 800.00 €	O	D
FIMO	Mise en place d'une formation qualifiante et suite à la réussite du permis PL	Agents ayant bénéficiés du permis PL pour monter en compétences	140 h	Centre de formation agréé	1550.00 € / agent	1 550.00 €	N	D
TOTAUX								
					TOTAL DECHETS	72 820.00 €	Dont RI : 25 000.00 € Dont PEC : 47 820.00 €	
					TOTAL TRAVAUX	9 670.00 €		